



Conseil communautaire 26 septembre 2024

Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Une minute de silence en
hommage à Monsieur
Arnaud GIRAUD, Conseiller
municipal de Fressines



Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvie BRUNET**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Conseil communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseil communautaire de 27 juin 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 27 juin 2024.

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

2. Représentations de Mellois en Poitou au sein des organismes extérieurs - Modifications

Désignation des représentants de Mellois en Poitou au sein de :

- L'association d'Insertion du Pays Mellois (AIPM) en raison d'une modification de statuts de cette association
- La commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne conformément à l'article R 212-31 du Code de l'environnement
- L'association OSAPAM (Office des Sports et des associations du pays Mellois) suite à la démission d'un représentant suppléant

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

2. Représentations de Mellois en Poitou au sein des organismes extérieurs - Modifications

Le Conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER** comme représentants de la communauté de communes au sein de l'association d'insertion du Pays Mellois :
 - Madame Sylvie COUSIN en qualité de financeur à voix non délibérative,
 - Madame Muriel SABOURIN-BENELHADJ en qualité de donneur d'ordre à voix délibérative (titulaire),
 - Monsieur Christophe LABROUSSE en qualité de donneur d'ordre à voix délibérative (suppléant).
- **DESIGNER** Monsieur Philippe CACLIN afin de représenter Mellois en Poitou au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Boutonne.
- **DESIGNER** Sébastien MERCIER afin de représenter Mellois en Poitou en qualité de titulaire au sein de l'association Office des sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM).

Conseil communautaire

CONTRACTUALISATION ET INGINIERIE FINANCIERE

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

3. Représentation de Mellois en Poitou au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) - Modification des membres

Désignation de Monsieur Alain DOLBEAU en qualité de suppléant au sein du collège des membres publics du GAL :

Titulaires	Suppléants
Patricia ROUXEL	Christine BOURDIER
Chantal BRILLAUD	Marie-Emmanuelle SAINTIER
Sarah KLINGLER	Pierre OUVRARD
Sylvie COUSIN	Alain DOLBEAU
Isabelle BOUCHEREAU	Daniel BARRÉ
Patrick MORIN	Frédérique BINET

Contractualisation et ingénierie financière

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

3. Représentation de Mellois en Poitou au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) - Modification des membres

Le conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER Monsieur Alain DOLBEAU** afin de représenter Mellois en Poitou en qualité de suppléant au sein du Groupe d'Action Locale Mellois.

Conseil communautaire

FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2024

	FPIC 2023 - Droit commun	FPIC 2024 - Droit commun
Montant total	1 471 680 €	1 399 123 €
Part EPCI	811 789	778 633 €
Part des communes	659 891	620 490 €

Proposition

 Répartition droit commun

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2024

Répartition du FPIC entre communes membres				
		Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres		
Code INSEE	Nom communes		Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif
79015	ASNIERES-EN-POITOU		2 651	2 651
79018	AUBIGNE		2 389	2 389
79030	BEAUSSAIS-VITRE		13 517	13 517
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE		1 469	1 469
79057	BRIOUX-SUR-BOUTONNE		20 187	20 187
79060	CAUNAY		2 498	2 498
79061	CELLES-SUR-BELLE		46 267	46 267
79064	FONTIVILLIE		11 996	11 996
79074	CHAPELLE-POUILLOUX		2 515	2 515
79083	CHEF-BOUTONNE		29 262	29 262
79084	CHENAY		6 289	6 289
79085	CHERIGNE		1 811	1 811
79087	CHEY		8 133	8 133
79090	CHIZE		11 941	11 941
79095	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE		8 256	8 256
79106	COUTURE-D'ARGENSON		5 684	5 684
79111	ENSIGNE		4 902	4 902
79115	EXOUDUN		7 966	7 966
79122	FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES		7 198	7 198
79126	FOSSÉS		6 719	6 719
79129	FRESSINES		28 265	28 265
79136	ALLOINAY		9 494	9 494
79140	VALDELAUME		12 300	12 300
79142	JUILLE		1 609	1 609

Conseil communautaire - 26 septem

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2024

79148	LEZAY	26 118	26 118
79150	LIMALONGES	12 574	12 574
79152	LORIGNE	4 971	4 971
79153	LOUBIGNE	2 045	2 045
79154	LOUBILLE	5 224	5 224
79158	LUCHE-SUR-BRIOUX	1 553	1 553
79160	LUSSEY	2 107	2 107
79163	MAIRE-LEVESCAULT	9 046	9 046
79164	MAISONNAY	3 698	3 698
79174	MELLE	56 343	56 343
79175	MELLERAN	6 193	6 193
79177	MESSE	3 010	3 010
79180	MONTALEMBERT	5 232	5 232
79184	MOTHE-SAINT-HERAY	22 284	22 284
79185	AIGONDIGNÉ	67 313	67 313
79198	PAIZAY-LE-CHAPT	4 185	4 185
79204	PERIGNE	13 684	13 684
79205	PERS	1 034	1 034
79212	PLIBOUX	2 971	2 971
79217	PRAILLES-LA COUARDE	13 238	13 238
79230	ROM	11 070	11 070
79243	SAINT-COUTANT	4 071	4 071
79251	MARCILLE	11 400	11 400
79295	SAINT-ROMANS-LES-MELLE	10 889	10 889
79297	SAINT-SOLINE	5 059	5 059
79301	SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	8 602	8 602
79307	SAUZE-VAUSSAIS	16 770	16 770
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE	5 504	5 504
79312	SELIGNE	1 400	1 400
79313	SEPVRET	9 896	9 896
79336	VANCAIS	3 230	3 230
79338	VANZAY	4 211	4 211
79343	VERNOUX-SUR-BOUTONNE	3 038	3 038
79346	VERT	1 543	1 543
79348	VILLEFOLLET	2 346	2 346
79349	VILLEMAIN	1 685	1 685
79350	VILLIERS-EN-BOIS	1 452	1 452
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE	2 183	2 183
TOTAL		620 490	620 490

Conseil communautaire - 26 septembre 2024

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la répartition de droit commun pour les montants du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2024 comme suit :
 - Part EPCI : 778 633 €,
 - Part communes membres : 620 490 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Fixation du coefficient multiplicateur de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à compter du 01/01/2025

Les magasins dont la surface de vente est $> 400\text{m}^2$ et les établissements exploités sous une même enseigne lorsque la surface de vente cumulée est $> 4\,000\text{m}^2$ sont assujettis à la TaSCom. Les établissements dont le chiffre d'affaires annuel est $< 460\,000\text{€}$ sont exonérés.

En 2023, Mellois en Poitou a validé l'application d'un coefficient de 1,10 à compter de l'exercice 2024. Le montant notifié de TASCOM s'élève à **465 717€** pour l'exercice 2024.

L'application d'un coefficient de 1,15 (sur les bases 2024) porterait le produit à **489 002€** (soit + **23 285€**) sur l'exercice 2025. Cela concernerait **18** entreprises à l'échelle du territoire.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Fixation du coefficient multiplicateur de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à compter du 01/01/2025

Coefficient appliqué depuis le 01/01/2024 : 1,10

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'application d'un coefficient multiplicateur de la TaSCom de 1.15 à compter du 1er janvier 2025.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	BP 2024	2022	DEPENSES	1 242 924,00 €	18 502,43 €	605 433,00 €	350 840,00 €	268 148,57 €
	DM SEPTEMBRE	2022	DEPENSES	1 242 924,00 €	18 502,43 €	515 518,22 €	495 840,00 €	213 063,35 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** les phasages des crédits de paiement en dépenses tels que présentés.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modificative n°2

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
23/2315/706 – Travaux en cours	145 000,00 €	16/1641 - Emprunts	145 000,00 €
Total	145 000,00 €	Total	145 000,00 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65 / 6588 – Autres charges de gestion courante	- 17 000,00 €		
66 / 66111 – Intérêts d'emprunts	17 000,00 €		
Total	0 €	Total	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modificative n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe SPAC.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

8. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Décision modificative n°2

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
16/1641/7213 - Emprunts en euros	30 000,00 €	021/720 - virement fonctionnement	30 000,00 €
Total	30 000,00 €	Total	30 000,00 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
66/66111/7213 - Intérêts des emprunts	25 000,00 €		
65/65888/720 - Charges diverses	-55 050,00 €		
011/6064/720 - Fournitures admi	50,00 €		
023/720 - virement investissement	30 000,00 €		
Total	- €	Total	-€

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

8. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Décision modificative n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe TEOM.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

9. Budget annexe photovoltaïque - Décision modificative n°1

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 / 63513 - Autres impôts locaux	-358,00 €		
69 / 6951 - Impôts sur les bénéfices	358,00 €		
Total	- €	Total	- €

9. Budget annexe photovoltaïque - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe **PHOTOVOLTAÏQUE**.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. Contractualisation d'un emprunt de 1 330 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont les suivantes :

- Nom de la banque : Caisse d'Épargne
- Objet : Construction de l'EHPAD de Chef-Boutonne
- Durée : 15 ans
- Nature du taux : Fixe
- Taux : 3,69%
- Type d'amortissement : Amortissement linéaire à échéances dégressives
- Coût de l'emprunt : 374 212,05 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. Contractualisation d'un emprunt de 1 330 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Le Conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS CONFORME** à la contractualisation d'un emprunt de 1 330 000 M €, par le CIAS Mellois en Poitou.

Conseil communautaire

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

11. Modification du tableau des emplois permanents

Campagne de déprécarisation :

Nombre d'agents concernés : 40 agents

Nombre d'heures déprécarisées : 82h hebdomadaire (2,05h en moyenne par agent) soit un total de 4264h annuel

Coût supplémentaire pour la collectivité : 9 048 € en année pleine

11. Modification du tableau des emplois permanents

Suppressions de postes :

- Contrôleur de gestion => suppression suite à CST du 03/07/2024, contribue au financement des postes ouverts dans le cadre du nouvel organigramme DG

- DGA aménagement et directions techniques => emploi fonctionnel non pourvu à ce jour => suppression suite à CST du 11/09/2024

- Agent technique assainissement => suppression suite au départ d'un agent public, ouverture en droit privé

11. Modification du tableau des emplois permanents

Modifications de postes suite à réorganisation :

- Chef de service ressources => réorganisation interne (CST du 05/07/2023) et poste financé grâce avec la non-reconduction d'un contrat de projet
- Thermicien => besoin à pourvoir suite à CST du 08/11/2023

11. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- Approuver la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

11. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 26/09/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 26/09/2024
	Filière administrative	88	115	2	2	115
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	0			0
	Administrateur	1	1			1
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	2			2
	Attaché territorial	13	24	1	1	24
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3	1		4
	Rédacteur territorial	5	13		1	12
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	36			36
	Filière animation	68	80	1	0	81
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	10			10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8			8
	Adjoint d'animation	53	55	1		56

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

11. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 26/09/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 26/09/2024
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	24			24
	ATSEM principal 2ème cl	9	5			5
	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
Cat A	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

Conseil communautaire – 26 septembre 2024

35

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

11. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 26/09/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 26/09/2024
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0
	Filière technique	215	233	1	2	232
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	0			0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	7			7
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	4			4
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	5			5
	Agent de maîtrise	6	13			13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	46		1	45
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	48			48
	Adjoint technique	110	100	1	1	100
	Total emplois permanents	419	478	4	4	478
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	12			12
	Emplois fonctionnels	3	5		1	4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

Conseil communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Rectification de la délibération n° C27_06_2024_12 du 27 juin 2024 relative aux tarifs de la taxe de séjour

Contexte : Réception d'un courrier des services de la préfecture des Deux-Sèvres invitant la communauté de communes à harmoniser par catégorie les tarifs de la taxe de séjour

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Rectification de la délibération n° C27_06_2024_12 du 27 juin 2024 relative aux tarifs de la taxe de séjour

Taxe de séjour : Barème applicable pour 2025				Délibération du 27 juin de la CC Mellois en Poitou								Tarifs proposés à compter du 1er janvier 2025
Catégories d'hébergement définies par l'article L2333-30 du CGCT		Tarif plancher	Tarif Plafond	Palaces	Meublés de tourisme	Villages vacances	Campings	Auberges collectives	Chambres d'hôtes	Aires de camping-car	Ports de plaisance	
Catégorie 1	Palaces	0,70 €	4,80 €	4,00 €								4,00 €
Catégorie 2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,50 €		3,00 €							3,00 €
Catégorie 3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €		1,00 €							1,00 €
Catégorie 4	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €		0,90 €							0,90 €
Catégorie 5	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €		0,80 €	0,70 €						0,80 €
Catégorie 6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €		0,70 €	0,60 €		0,60 €	0,70 €			0,70 €
Catégorie 7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	6,00 €				0,55 €			0,50 €		0,55 €
Catégorie 8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €					0,25 €				0,20 €	0,20 €
Catégorie 9	Hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessous (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	1,00%	5,00%		4,00 €		0,25 €					4% du coût de la nuitée

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. Rectification de la délibération n° C27_06_2024_12 du 27 juin 2024 relative aux tarifs de la taxe de séjour

Le conseil communautaire est invité à :

- **RECTIFIER** la délibération n°C27_06_2024_12 en date du 27 juin 2024 relative aux tarifs de la taxe de séjour ;
- **APPROUVER** les nouveaux tarifs de la taxe de séjour tels que décrits ci-dessus, applicables à compter du 1er janvier 2025.

Conseil communautaire

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

13. Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public

Objet de la modification

- Modifier l'emplacement réservé n°5 dans le cadre de la correction d'une erreur matérielle



Secteur initial défini pour l'emplacement réservé n°5



Secteur proposé pour l'emplacement réservé n°5

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

13. Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public

Modalités de mise à disposition du dossier auprès du public

1/ Le dossier papier du projet de modification simplifiée n°2, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) éventuellement reçus et un registre papier seront mis à disposition du public durant un mois, du 10/12/2024 au 10/01/2025 :

- Au siège de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (2 place de Strasbourg 79500 Melle) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- En mairie de Aigondigné, (place de la mairie à Mougon), lundi et jeudi de 9h à 12h30 et 14h00 à 18h00, mardi, mercredi et vendredi 9h à 12h30 de 14h00 à 17h00 ;

2/ Durant la période de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2, les personnes intéressées auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou – 2 pl de Strasbourg 79500 Melle ou à la mairie de Aigondigné, place de la Mairie - Mougon 79 370 Aigondigné ou par courrier électronique à l'adresse : planification@melloisenpoitou.fr

Les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en mairie de Aigondigné ou par courrier électronique seront annexés au registre papier présent au siège du Mellois en Poitou.

3/ Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné sera mis en ligne durant toute la période de la mise à disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, à savoir : <https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration>

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

13. Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public

Modalités d'information du public de cette mise à disposition

- Affichage d'un avis de consultation du publique sur les panneaux d'affichage du Mellois en Poitou au format A3, sur fond jaune ;
- Affichage du même avis sur les supports usuels de la commune de Aigondigné ;
- Ces affichages seront effectifs au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Mention de la mise à disposition au sein d'un journal local, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition ;
- Mention numérique de l'avis de consultation du public sur les sites du Mellois en Poitou et de la Commune de Aigondigné, à savoir :
 - pour le Mellois en Poitou : <https://www.melloisenpoitou.fr/>
 - pour la commune de Aigondigné : <https://www.aigondigne.fr>

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

13. Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER et DECIDER** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 au public
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :
 - Un affichage à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
 - Un affichage en mairie de Aigondigné pendant 1 mois ;
 - Une publication au recueil des actes administratifs.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

14. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la révision allégée n°1

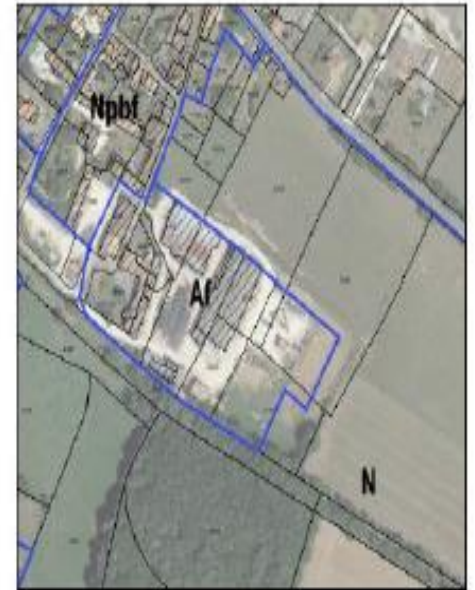
Objet de la révision

- Réduire, au lieu-dit Vezançais, une zone N au profit d'une zone Af, afin de permettre à une exploitation agricole existante de construire de nouveaux bâtiments pour stocker du matériel agricole et du fourrage

Extrait du plan de zonage avant



Extrait du plan de zonage après



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

14. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la révision allégée n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne ;
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, la révision allégée n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne.

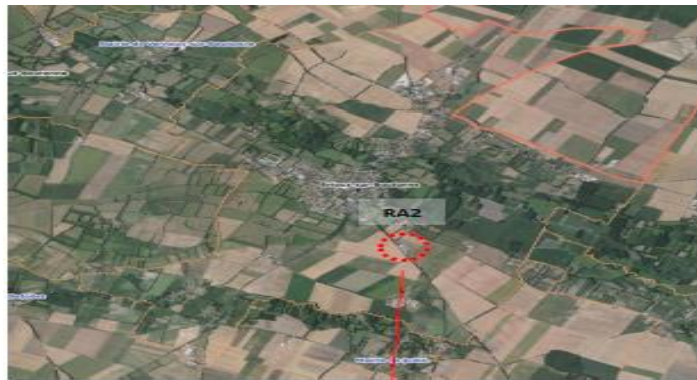
Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

15. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la révision allégée n°2

Objet de la révision

Adapter le zonage, au lieu-dit Buisson Cadet, sur le site d'une ancienne exploitation agricole désaffectée, en créant un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) permettant le réemploi des bâtiments existants par une entreprise de maçonnerie et en définissant un zonage adapté sur la maison attenante

Conseil communautaire - 26 septembre 2024 -



Périmètre de la révision allégée n°2

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

15. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la révision allégée n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne ;
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, la révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

16. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la modification n°1

Objet de la modification

- Réduire une zone Naturelle (N) au profit d'une zone agricole (A) au lieu-dit Virollet, sur une emprise déjà impactée par des aménagements agricoles lors de l'élaboration du PLU en vigueur, afin de corriger cet oubli et ainsi permettre à une exploitation agricole existante la construction d'un bâtiment de stockage de fourrage

Extrait du plan de zonage avant



Extrait du plan de zonage après



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

16. Plan local d'urbanisme (PLU) de Brioux-sur-Boutonne - Approbation de la modification n°1

Le conseil communautaire est invité à :

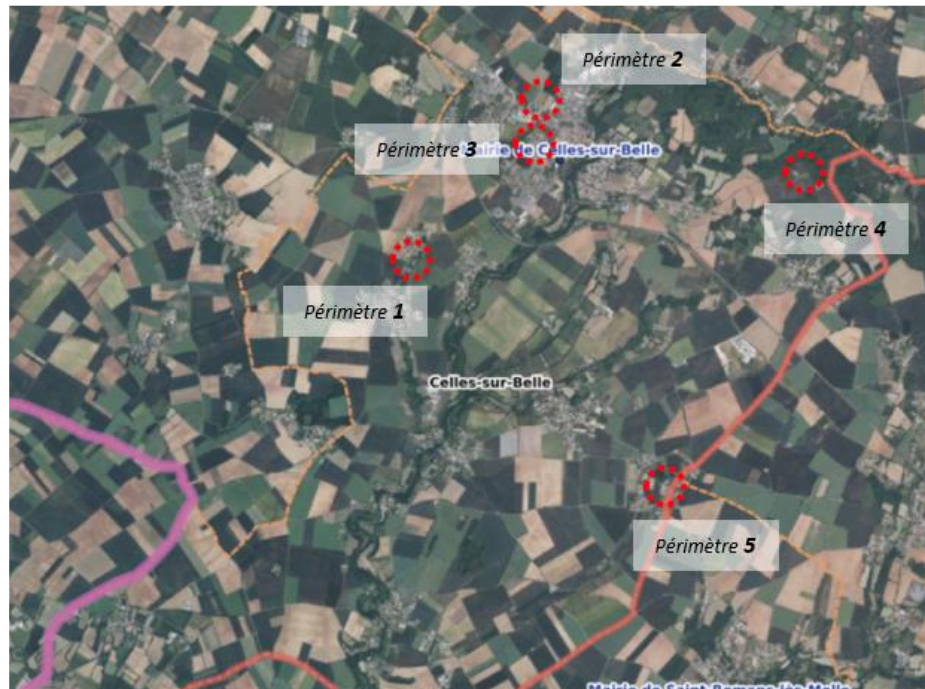
- **APPROUVER** le dossier de modification n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne ,
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, la modification n°1 du PLU de Brioux-sur-Boutonne.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

17. Plan local d'urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle - Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3

Objet de la modification

- Corriger des erreurs de zonage :
 - Sur le lotissement des Poètes, en remettant une partie de la zone US en 1AU
 - Concernant deux habitations isolées, l'une en zone A, l'autre en zone N, qui n'ont pas été reportées en sous-secteur Nh ou Ah, alors qu'elles étaient déjà existantes avant l'approbation du PLU de 2003
- Réduire une zone N, afin d'intégrer en zone UB une construction légalement autorisée par le précédent PLU de 2003
- Supprimer l'emplacement réservé n°5, dont la réalisation est abandonnée sur ce périmètre



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

17. Plan local d'urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle - Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3

Modalités de mise à disposition du dossier auprès du public

1/ Le dossier papier du projet de modification simplifiée n°3, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) éventuellement reçus et un registre papier seront mis à disposition du public durant un mois, du vendredi 22 novembre 2024 au mardi 24 décembre 2024 :

- Au siège de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (2 place de Strasbourg 79500 Melle) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- en mairie de Celles-sur-Belle, (1 avenue de Limoges à Celles sur Belle), lundi et jeudi (8h30 – 12 et 13h30-16h), mardi 13h30 – 17h, Mercredi et vendredi (8h30 – 12 et 13h30-16h30) ;

2/ Durant la période de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3, les personnes intéressées auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou – 2 pl de Strasbourg 79500 Melle ou à la mairie de Celles-sur-Belle, 1 avenue de Limoges 79 370 Celles-sur-Belle ou par courrier électronique à l'adresse : planification@melloisenpoitou.fr

Les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en mairie de Celles-sur-Belle ou par courrier électronique seront annexés au registre papier présent au siège du Mellois en Poitou ;

3/ Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Celles-sur-Belle sera mis en ligne durant toute la période de la mise à disposition du public sur les sites internet suivants :

- de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, à savoir : <https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-durbanisme-en-cours-d-elaboration>
- de la commune de Celles-sur-Belle, à savoir : <https://www.ville-celles-surbelle.com/>

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

17. Plan local d'urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle - Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3

Modalités d'information du public de cette mise à disposition

- Affichage d'un avis de consultation du public sur les panneaux d'affichage du Mellois en Poitou au format A3, sur fond jaune ;
- Affichage du même avis sur les supports usuels de la commune de Celles-sur-Belle ;
- Ces affichages seront effectifs au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Mention de la mise à disposition au sein d'un journal local, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition ;
- Mention numérique de l'avis de consultation du public sur les sites du Mellois en Poitou et de la Commune de Celles-sur-Belle, à savoir :
 - pour le Mellois en Poitou : <https://www.melloisenpoitou.fr/>
 - pour la commune de Celles-sur-Belle : <https://www.ville-celles-sur-belle.com/>
- Mention de cet avis via l'application CityAll de la Commune

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

17. Plan local d'urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle - Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3

Le conseil communautaire est invité à :

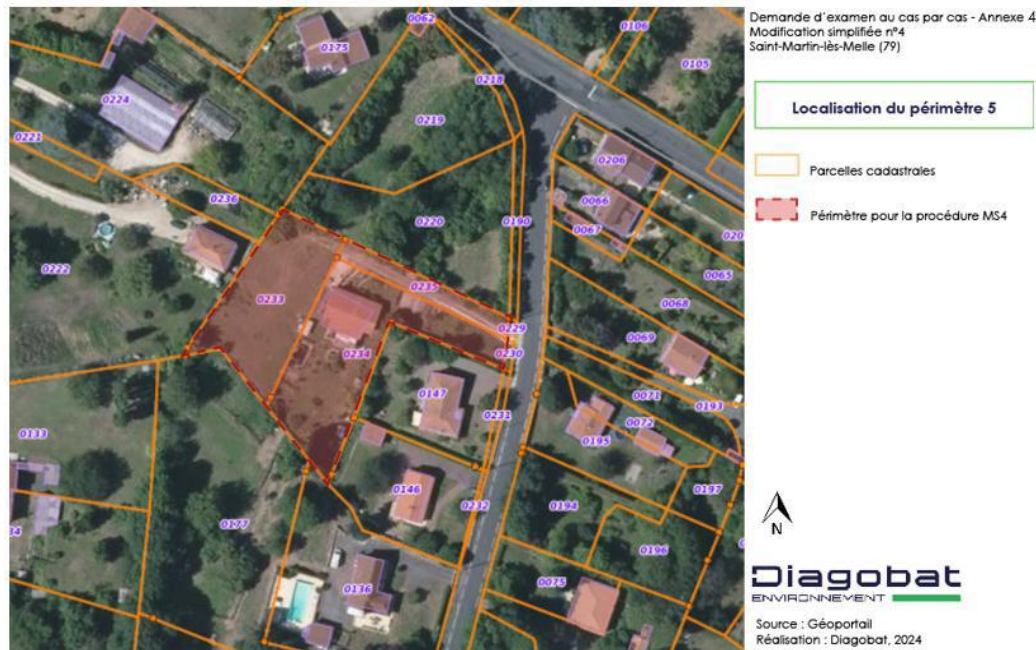
- **FIXER et DECIDER** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 au public ;
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :
 - un affichage à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
 - un affichage en mairie de Celles-sur-Belle pendant 1 mois ;
 - une publication au recueil des actes administratifs.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Objet de la modification

- Compléter le règlement de la zone N afin de mieux encadrer l'emprise au sol des constructions ;
- Modifier le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dite « La fosse aux Chevaux », afin de l'adapter à un projet global d'habitat sur le reste du périmètre de l'OAP,
- Réduire une zone N au profit d'une zone Uc, afin de corriger une erreur établie suite à la modification du plan de zonage en 2014.



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence

➡ Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur les sites internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Dossier et registre d'observation disponible au siège de la communauté de communes et en mairie de Melle

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Modalités de mise à disposition du dossier auprès du public

1/ Le dossier papier du projet de modification simplifiée n°4, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) éventuellement reçus et un registre papier seront mis à disposition du public durant un mois, du vendredi 22 novembre 2024 au mardi 24 décembre 2024 :

- Au siège de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (2 place de Strasbourg 79500 Melle) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- en mairie de Melle, (quartier Mairie – 79 500 Melle), lundi et jeudi (14h à 17h), mardi 9h-12h, Mercredi 9h-12h et 13h30-17h et vendredi – 9h-12h et 14h-17h et samedi 9h30-12h ;

2/ Durant la période de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4, les personnes intéressées auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou – 2 pl de Strasbourg 79500 Melle ou à la mairie de Melle, Quartier Mairie 79 500 Melle ou par courrier électronique à l'adresse : planification@melloisenpoitou.fr

Les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en mairie de Melle ou par courrier électronique seront annexés au registre papier présent au siège du Mellois en Poitou ;

3/ Le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de Melle sera mis en ligne durant toute la période de la mise à disposition du public sur les sites internet suivants :

- de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, à savoir : <https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-durbanisme-en-cours-d-elaboration>
- de la commune de de la commune de Melle, à savoir : <https://mairie-melle.fr/>

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Modalités d'information du public de cette mise à disposition

- Affichage d'un avis de consultation du public sur les panneaux d'affichage du Mellois en Poitou au format A3, sur fond jaune ;
- Affichage du même avis sur les supports usuels de la commune de Melle ;
- Ces affichages seront effectifs au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Mention de la mise à disposition au sein d'un journal local, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition ;
- Mention numérique de l'avis de consultation du public sur les sites du Mellois en Poitou et de la Commune de Melle, à savoir :
 - pour le Mellois en Poitou : <https://www.melloisenpoitou.fr/>
 - pour la commune de Melle : <https://mairie-melle.fr/>

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

18. Plan local d'urbanisme (PLU) de Melle - Modification simplifiée n°4 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale - Bilan de la concertation et définition des modalités de mise à disposition du public

Le conseil communautaire est invité à :

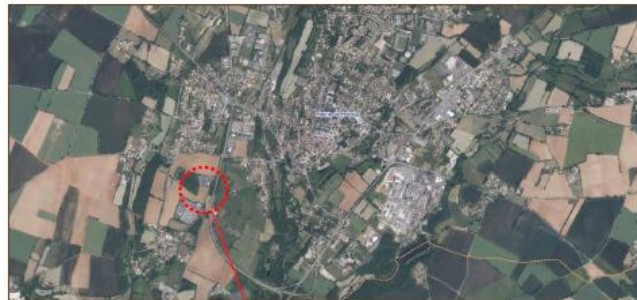
- **CONFIRMER** la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de Melle ;
- **APPROUVER** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération ;
- **FIXER** et **DÉCIDER** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4 au public
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :
 - un affichage à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
 - un affichage en mairie de Melle pendant 1 mois ;
 - une publication au recueil des actes administratifs.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

19. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle) - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation, arrêt du projet, décision de ne pas faire une évaluation environnementale

Objet de la révision

- Réduire, sur les parcelles 279C49, 279AC56 et 279AC57, situées en zone Aue (activités), la bande d'inconstructibilité de 100 m qui s'applique depuis la RD948 et qui contraint l'implantation de bâtiments d'activités, grâce à la réalisation d'une étude entrée de ville



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

19. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle)
- Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation, arrêt du projet, décision de ne pas faire une évaluation environnementale

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence

➡ Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

19. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle)
- Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation, arrêt du projet, décision de ne pas faire une évaluation environnementale

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

19. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle) - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation, arrêt du projet, décision de ne pas faire une évaluation environnementale

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER** la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle ;
- **APPROUVER** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération ;
- **ARRÊTER** le projet de PLU révisé, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **INFORMER** que le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé sera soumis :
 - aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA) lors d'une réunion d'examen conjoint, conformément à l'article L151-34 du code de l'urbanisme,
 - puis à une enquête publique.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

20. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle) - Modification n°2 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale et bilan de la concertation

Objet de la modification

- Faire évoluer les dispositions d'une zone urbaine UH1 afin de permettre l'accueil d'activités agricoles, notamment maraîchère, dans les bâtiments existants ;
- Adapter les dispositions réglementaires de la zone Aa, sur le périmètre d'une ISDI en fin d'exploitation, afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

20. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle)
- Modification n°2 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale et bilan de la concertation

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence

➡ Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

20. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle) - Modification n°2 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale et bilan de la concertation

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur les sites internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou
- Dossier et registre d'observation disponible au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Melle

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

20. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin-Lès-Melle (commune de Melle) - Modification n°2 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale et bilan de la concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER** la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification n°2 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle ;
- **APPROUVER** le bilan de la concertation présenté et annexé à la présente délibération.

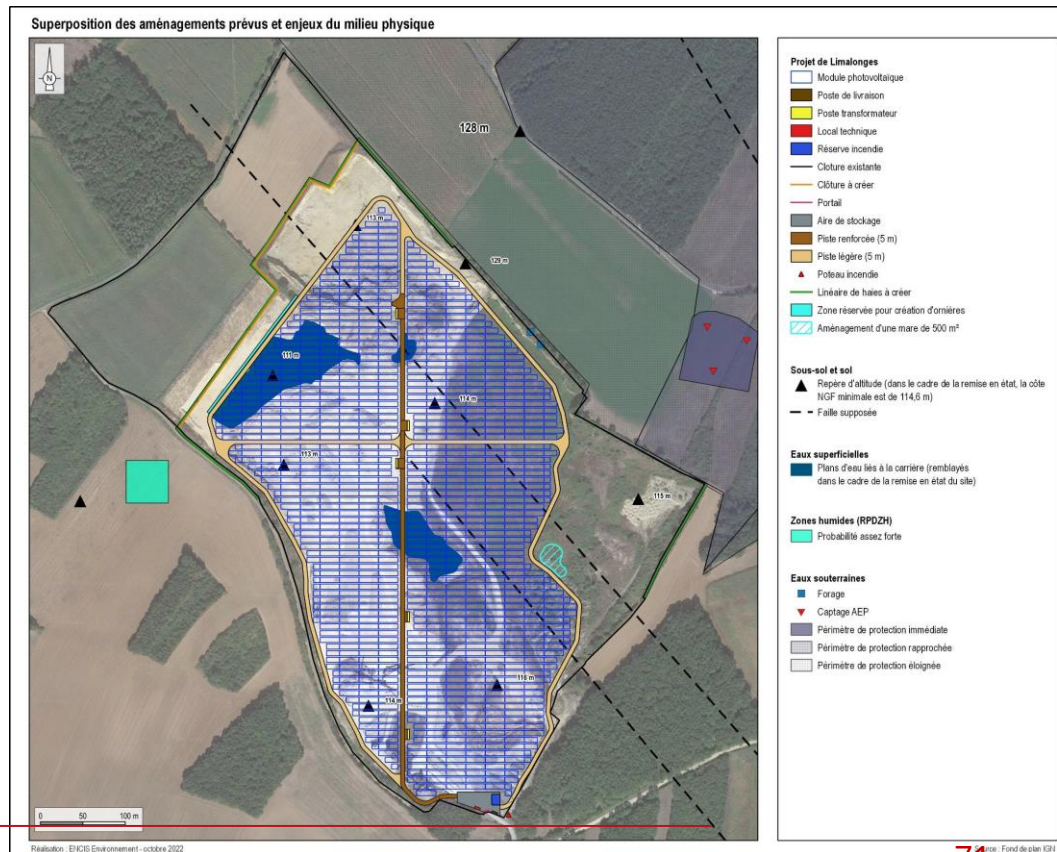
Conseil communautaire

CLIMAT – AIR – ENERGIE

Climat – Air – Énergie - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

21. Avis sur le projet photovoltaïque au sol à Limalonges

- Centrale photovoltaïque au sol avec permis de construire en cours d'instruction par les services de l'État
- Projet porté par PHOTOSOL
- Ancienne carrière en fin d'exploitation : terrain artificialisé



21. Avis sur le projet photovoltaïque au sol à Limalonges

- Une puissance de 23,72 MWc sur une surface clôturée de 25,17 ha
- Production annuelle d'environ 27,72 GWh/an
- Raccordement supposé au poste source de Civray via une liaison de 4,25 km
- PLU de Limalonges modifié récemment, notamment pour permettre l'implantation du projet

21. Avis sur le projet photovoltaïque au sol à Limalonges

Un projet compatible avec les critères du guide photovoltaïque et la stratégie du PCAET :

- Terrain « dégradé » sans potentiel agricole avec des zones d'évitement pour la biodiversité localisée
- Projet de plantation de haies tout autour de la centrale pour intégration paysagère
- Etude d'impacts qui intègre le raccordement électrique
- Prise de contact avec la commune et l'EPCI en amont

21. Avis sur le projet photovoltaïque au sol à Limalonges

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE** un avis favorable au projet photovoltaïque au sol sur la commune de Limalonges,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

22. Avis projet éolien Plaine de Jouhé - Valdelaume, Lorigné, La Forêt de Tessé (16)

Le projet éolien est situé sur les communes de Valdelaume, Lorigné et La Forêt de Tessé (CC Val de Charente)

- Il se compose de 5 éoliennes de 4,5 à 4,8 MW pour une hauteur maximale en bout de pale de 180m
- Le parc éolien est développé par Volkswind, groupe international fondé en Allemagne en 1993
- Sa filiale française, Volkswind France, tient son siège national à Paris et une antenne régionale à Limoges
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 16 septembre au 18 octobre 2024

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain

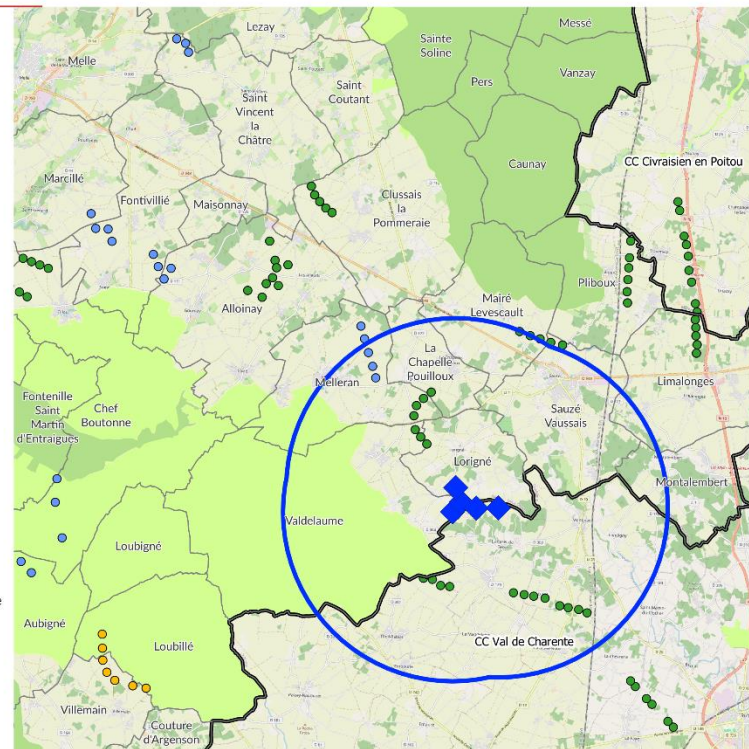
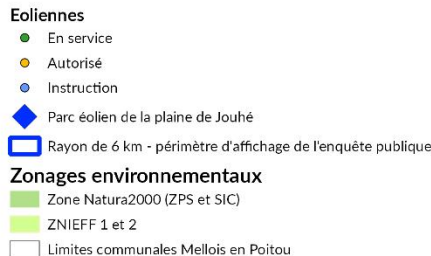
GRIFFAULT

22. Avis projet éolien Plaine de Jouhé - Valdelaume, Lorigné, La Forêt de Tessé (16)

- Le projet éolien est situé à proximité de zones Natura2000 et ZNIEFF
- Le site d'implantation comporte la présence d'Outardes canepetières et de 21 autres espèces d'oiseaux protégés, ainsi que 19 espèces de chiroptères sur les 26 présentes en Poitou-Charentes
- Il se situe sur une zone de mesures agro-environnementales spécifiques (outarde)
- Le conseil national de la protection de la nature a rendu un avis défavorable à la demande de dérogation espèces protégées
- Les trois communes d'implantation ont exprimé une opposition à ce projet

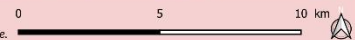
Conseil communautaire – 26 septembre 202

Avis sur le projet éolien de la Plaine de Jouhé



Sources : IGN BD TOPO, DREAL Nouvelle-Aquitaine, communauté de communes Mellois en Poitou
Conception : Mission climat air énergie, communauté de communes Mellois en Poitou - juillet 2024

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



22. Avis projet éolien Plaine de Jouhé - Valdelaume, Lorigné, La Forêt de Tessé (16)

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet éolien de la Plaine de Jouhé,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

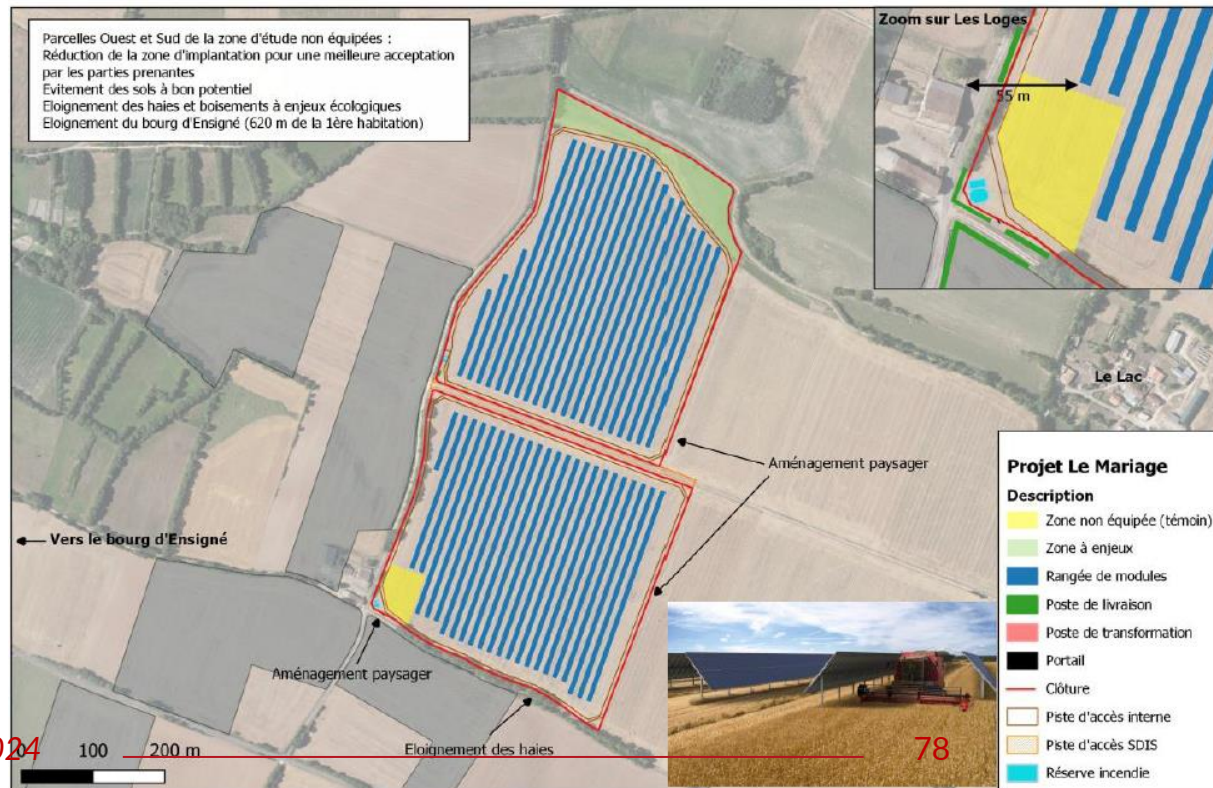
23. Avis projet agrivoltaïque Asnières-en-Poitou

- Centrale agrivoltaïque au sol avec permis de construire en cours d'instruction par les services de l'État
- Projet porté par VOLTALIA
- Couverture de traqueurs photovoltaïques sur des cultures céréalières et oléo-protéagineux

Conseil communautaire – 26 septembre 2024

Projet agrivoltaïque Le Mariage - Plan d'implantation Commune de ASNIERES-EN-POITOU (79)

voltalia
SOLAIRE • EOLIEN • HYDRO • BIOMASSE • STOCKAGE



23. Avis projet agrivoltaïque Asnières-en-Poitou

- Une puissance de 13,3 MWc sur une surface clôturée de 25,28 ha
- Production estimée à 19,55 GWh/an
- Installation de 22 536 modules de 2,7 m² (2,416 x 1,134 m)
- Raccordement supposé au poste source de Brioux-sur-Boutonne via une liaison de 10 km
- Etude préalable agricole analysant le partage de la lumière, l'impact des traqueurs sur le développement des cultures et le stress hydrique

GRIFFAULT

23. Avis projet agrivoltaïque Asnières-en-Poitou

Un projet incompatible avec la stratégie du PCAET :

- « Projets agrivoltaïques de faible surface [...], qui répondent aux besoins des exploitations agricoles soutenant prioritairement l'élevage »
- 25 ha qui représentent 1/5ème du total des installations agrivoltaïques projetées en 2030, pour une seule exploitation agricole
- Pas de maintien ou d'installation d'élevage : système de cultures céréalières et oléo-protéagineux

23. Avis projet agrivoltaïque Asnières-en-Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet « Le Mariage » sur la commune d'Asnières-en- Poitou,
- **DEMANDER** la mise en œuvre du sursis à statuer sur ce projet photovoltaïque,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Conseil communautaire

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

RPQS – L'activité en 2023

Enjeux de la politique du Cycle de l'Eau

- Santé publique
- Environnement (protéger la ressource en eau)
- Réglementaire
- Economique

- Mise en place d'une nouvelle organisation

→ A la suite d'une réflexion interne, la séparation des deux organisations AC et ANC a été mise en place

→ Le Service Maintenance a pris toute sa place → PPR (Plan Pluriannuel de Renouvellement) à venir

→ Le Service Ressources a entrepris une réflexion sur la reprise en interne de la facturation de la redevance AC faite en partie par les SIAEP Eau Potable → 1 ETP à venir en 2024 en déduction de ces prestations de services

→ Mise en place des pénalités en ANC sur le dépassement des délais des travaux à la suite d'une vente

- Parallèlement: Hausse de tarif CC du 14/12/2023

→ Meilleure exploitation, Entretien électromécanique accru et Investissements sur les réseaux et les STEP

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

RPQS – L'activité en 2023

ETUDE / ANC

- Lancement d'une étude sur la gestion des boues des STEP
- Lancement d'une étude de révision des zonages assainissement des 30 communes desservies par un réseau d'assainissement collectif
- Mise à jour des arrêtés d'autorisation des STEP de Lezay et La Mothe Saint-Heray
- Première année du marché de contrôle de bon fonctionnement ~ 6 000 sur 3 ans

En 2023, 1 500 CBF réalisés

Ce nombre devrait augmenter en 2024 avec un report des non exécutés

- Poursuite du travail d'archivage des dossiers numériques (ATA de 6 mois)

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

RPQS – L'activité en 2023

MARCHES / TRAVAUX

- Réhabilitation d'une canalisation à Chef-Boutonne :
(Rue de la Justice : 35 ml de réseau et 2 branchements)
- Réalisation de travaux à Melle :
(Rue du Theil / Tapis Vert : 300 ml de réseau et 11 branchements)
- Rénovation du PR Triou (Aigondigné) : Pompes, Variateurs vitesse, Collecteur
- Amélioration du traitement sur la STEP de Celles s/Belle
(Tamis rotatif + Eau Industrielle)
- Première année du marché de réhabilitation de la télégestion et supervision
- Début des travaux de rénovation de la STEP S-V et du réseau EU/EP
Les travaux de la file boues sont terminées

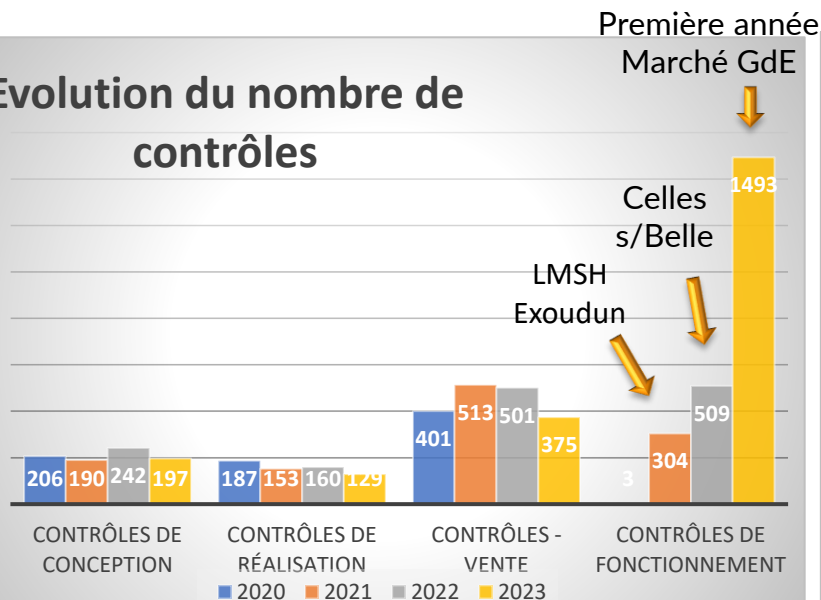
Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

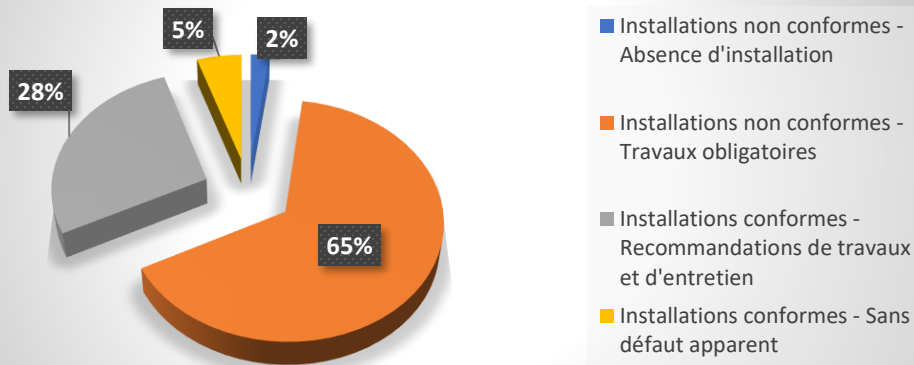
24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

RPQS – Bilan ANC

Evolution du nombre de contrôles



Classification des filières lors des contrôles - vente en 2023



En 2023, les non conformes représentent
65 % des filières contrôlées,

En 2022, elles représentaient 66%

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

RPQS – Bilan financier ANC

CA 2023	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	388 203	400 603	12 400
Section d'investissement	10 877	40 690	29 813

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

RPQS – Prospectives et évolutions ANC

Charte ANC des Deux-Sèvres

Réunion du Comité Technique Départemental au mois de mars 2023,

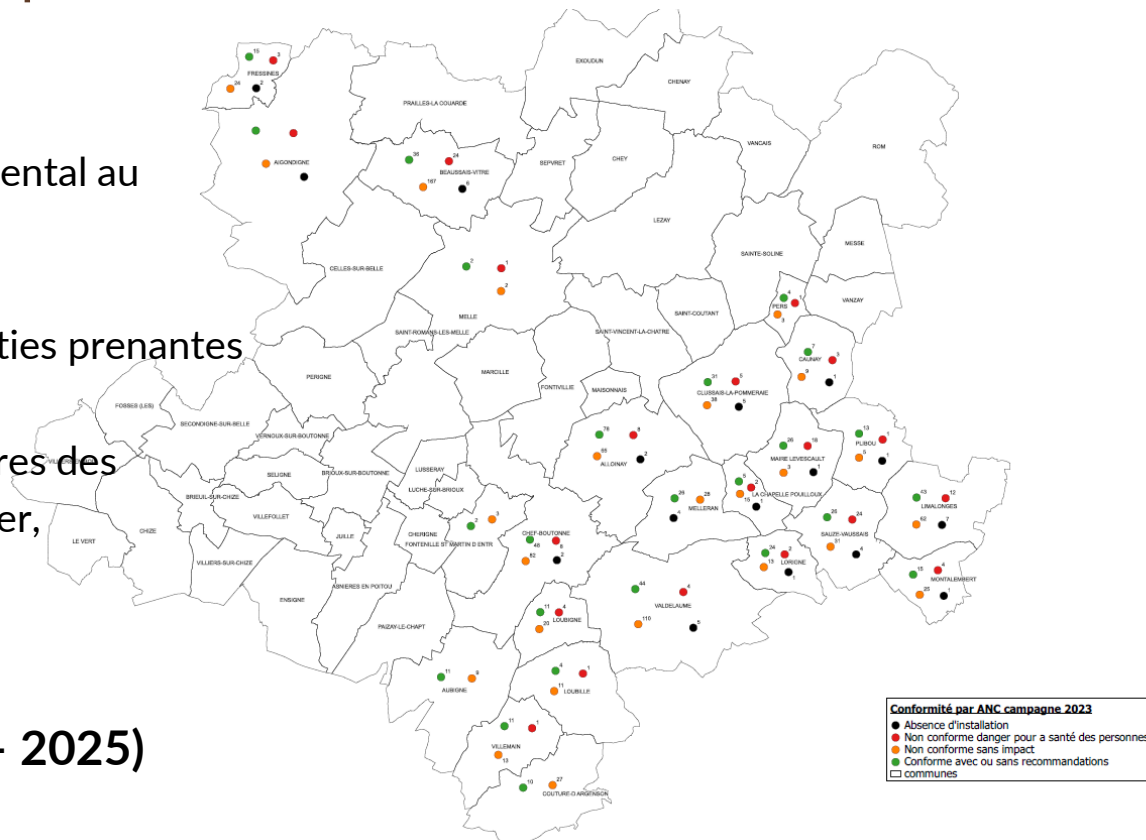
Comité de Suivi de la Charte avec les parties prenantes

(Ent. BTP, BE, SPANC, Vidangeurs, ...)

Harmonisation des pratiques, rencontres des différents SPANC du 79, Logiciel métier, Animation par le CD79

Marché triennal des CBF (2023 – 2025)

Conseil communautaire – 26 septembre 2024



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

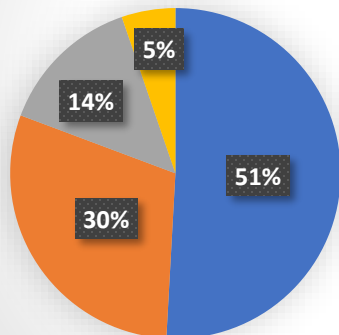
RPQS – Bilan AC

Type de prestations réalisées	2020	2021	2022	2023
Nombre de nouveaux branchements (Dans le cadre du marché à bons de commandes)	33	32	31	33
Nombre de diagnostics – vente	217	248	273	175
Nombre de contre-visite pour mise en conformité	26	67	20	33

Dont 40% sur
AIGONDIGNE
et FRESSINES

67% de
conforme

Classification des non-conformités lors des contrôles vente en 2023



- Points d'eaux non raccordés
- Eaux pluviales dans eaux usées
- eaux usées dans eaux pluviales
- autres

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

RPQS – Bilan AC

	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés domestiques	11 274	11 445	11 078
Total des volumes facturés aux abonnés (m³)	1 001 343	987 123	910 298
Eaux traitées STEP (m3)	1 363 507	1 099 273	1 620 338
Pluviométrie (mm)	760	625	1150

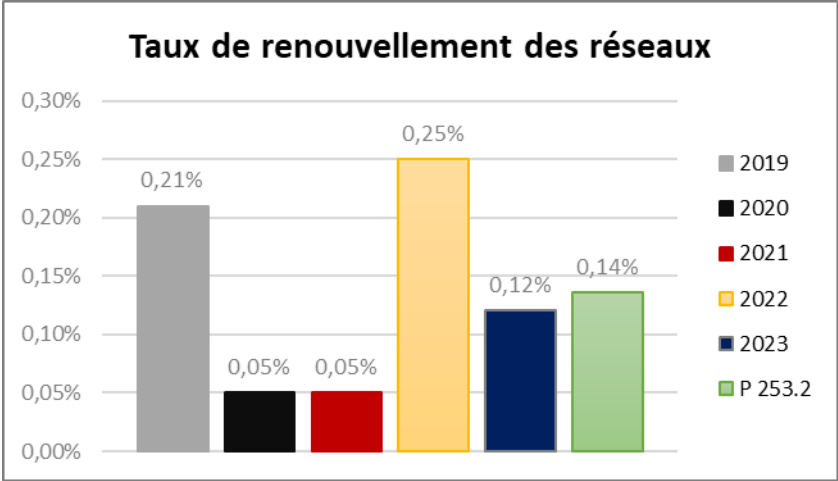
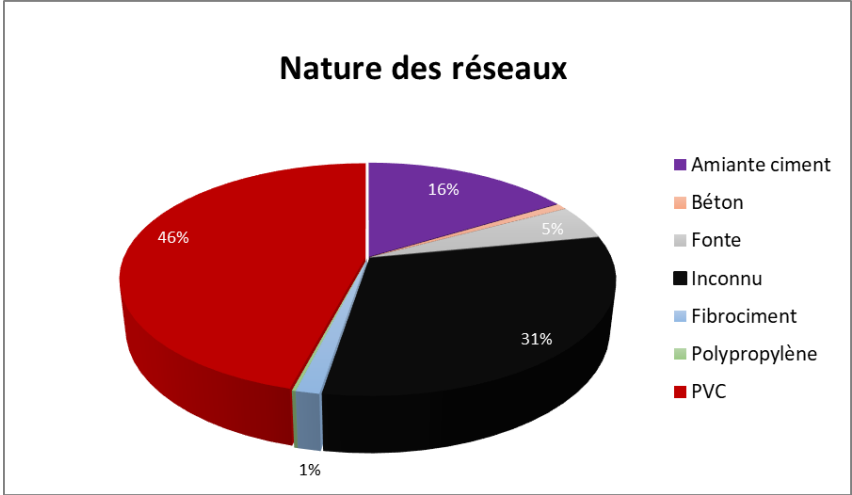
Mise à jour de la base abonnés



- Arrivées d'Eaux Claires Parasites → Pluviométrie
- Utilisation de forages non déclarés

RPQS – Bilan AC : Réseaux

Matériaux	Longueur (en ml)
Amiante-ciment	44 530
Béton	2 300
Fonte	13 010
Inconnu	83 670
Fibrociment	3 600
Polypropylène +PE	560
PVC	125 280
TOTAL	272 950

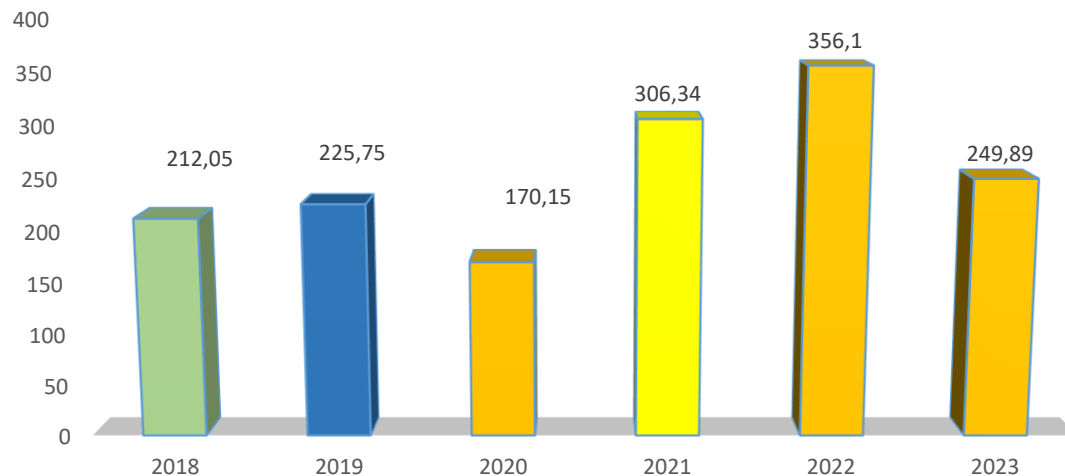


Travaux	Adresse	ml	Nbre de branchement
Plan Pluriannuel d'Investissement	Rue du Theil à Melle	240	10
	Rue du Tapis Vert à Melle	45	3
	Rue de la justice à Chef Boutonne	35	2
Urgent suite casse	14 Rue du Clos de l'Abbaye à Celles-sur-Belle	6	0
	Chemin de la talle à Brioux sur boutonne	1	0
Total		327	15

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

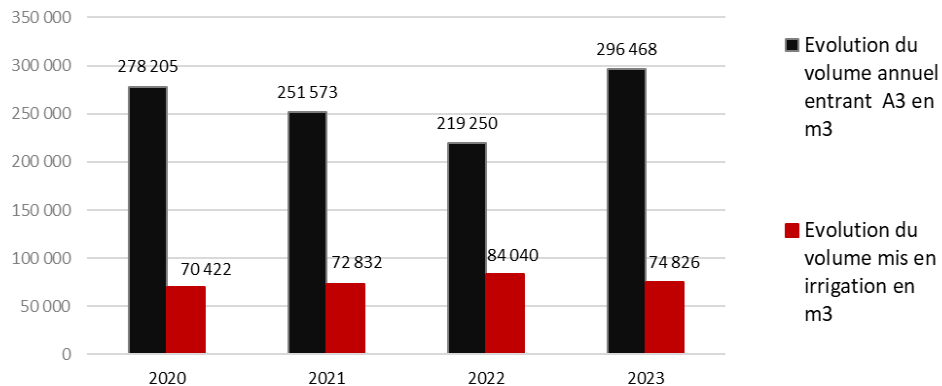
RPQS – Bilan AC

QUANTITÉ DE BOUE PRODUITE EN TMS



RPQS – Bilan AC

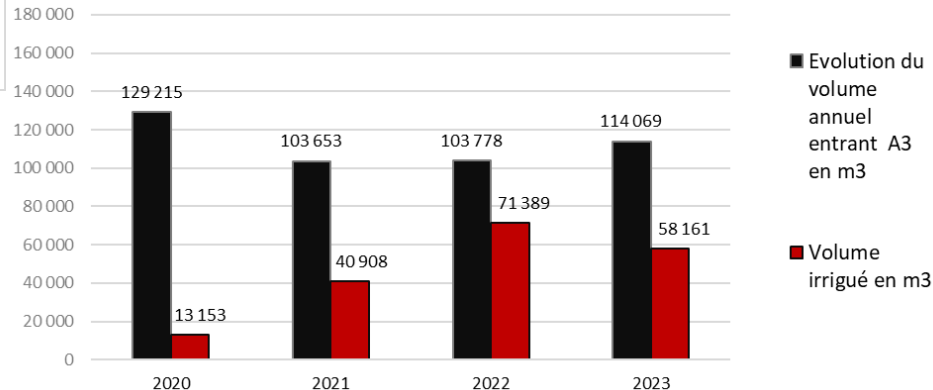
Evolution du volume transferé en irrigation en m3
STEP Melle



REUTILISATION DES EAUX USEES

STEP AIGONDIGNE

Evolution du volume annuel entrant A3 en m3
STEP Aigondigné



REUTILISATION DES EAUX USEES

STEP DE MELLE

RPQS – Bilan financier AC

Part fixe : 55 € HT
Part variable : 1,86 € HT/m³

CA 2023	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	3 814 627	3 683 780	- 130 847
Section d'investissement	5 150 322	4 636 585	- 513 737

RAR Investissement

614 106

Report section d'exploitation		1 050 400	
Report section d'investissement		1 676 674	

TOTAL (Réalisations + Reports)	Dépenses €HT	Recettes €HT	Solde d'exécution
	8 964 950	11 047 441	2 082 491

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) —
Exercice 2023

RPQS – Bilan financier AC Etat de la Dette

Dont 1,5 M€
emprunt in-fine

TRAVAUX ROM

	2020	2021	2022	2023
Etat de la dette au 31/12 (€)	5 830 659	6 840 268	6 354 982	6 453 608
Montant remboursé en capital (€)	529 841	515 230	485 285	2 015 374
Montant remboursé en intérêts (€)	187 618	172 877	159 442	155 095

DUREE EXTINCTION DETTE = 10.4 ANS

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

RPQS – Perspectives et évolutions AC

- Grands travaux et investissements structurants :
 - Sauzé-Vaussais : réhabilitation de réseaux EU / EP et de la station d'épuration
 - Sauzé-Vaussais : réhabilitation Grand' rue et rue du baron dans le cadre de PVD (290 ml + 60 bchts)
 - Brioux s/Boutonne : réhabilitation rue Louis Blériot (168 ml + 2 bchts)
 - Lezay : réhabilitation rue du tapis vert, rue du grand pré et place du champ de foire (702 ml + 38 bchts)
- Poursuite de la mise à niveau (Année 2) de la télégestion et supervision des 37 STEP et 100 PR
 - Uniformisation des interfaces de télégestion
 - Mise à niveau des automates et actualisation des moyens de télétransmission des données
 - Programme sur 3 ans de 2023 à 2025

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) — Exercice 2023

RPQS – Perspectives et évolutions AC

- Travaux de maintien et renouvellement :
 - Poursuite de la politique de mise en sécurité des installations avec barres anti-chutes sur différents PR
 - Celles s/Belle : Place Rochereau 50 ml (Travaux d'opportunités dans le cadre d'aménagement du bourg)
- Etude pour le transfert des locaux de la direction du cycle de l'eau vers Celles s/Belle
- Etude pour la révision des zonages AC des 30 communes desservies dans le cadre du PLUi-H
- Etude de définition d'une stratégie de valorisation des boues des STEP

24. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) – Exercice 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Conseil communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Réseaux de chaleur de Lezay - Déclassement selon la procédure L 712-1 du Code de l'énergie

Code de l'énergie : Classement d'office du réseau de chaleur de Lezay en octobre 2007

Procédure de classement : Outil de planification énergétique et territoriale à disposition des collectivités leur permettant de mieux maîtriser le développement de la chaleur renouvelable

Conséquences du classement :

- Rendre obligatoire le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments implantés en proximité
- Être inscrit dans le PLUi-H

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Réseaux de chaleur de Lezay - Déclassement selon la procédure L 712-1 du Code de l'énergie

Contexte :

- Interruptions de service pour cause de fuites (plus de 30 jours en 2023) avec un rendement de 52%
- Etude en cours sur le devenir de l'équipement

Proposition : Déclassement du réseau de chaleur de Lezay

Conséquences :

- Ne pas imposer ce mode de chauffage à toute construction ou changement de mode de chauffage pour les bâtiments de plus de 30 kW (maison de 100 à 150 m²) situés dans son périmètre de développement
- Permettre une mise en cohérence avec le futur PLUi-H

25. Réseaux de chaleur de Lezay - Déclassement selon la procédure L 712-1 du Code de l'énergie

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONSTATER** et **DECIDER** le déclassement du réseau de chaleur temple de Lezay n°7906C en application des dispositions du code de l'énergie,
- **AUTORISER** le président à procéder à l'ensemble des formalités et transmissions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment auprès des autorités compétentes en matière d'urbanisme, d'environnement et auprès des services de l'État.

Conseil communautaire

FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

26. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°2

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/2135 - Installations générales	23 500,00 €	16/1641 - Emprunt	23 500,00 €
Total	23 500,00 €	Total	23 500,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/6231- annonces et insertions	-1 000,00 €	77/7741 - Subvention équilibre	20 500,00 €
65/6541 - Créances non-valeur	1 000,00 €		
011/6135 - Locations mobilières	18 500,00 €		
011/62268 - Autre honoraires	2 000,00 €		
Total	20 500,00 €	Total	20 500,00 €

26. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe **RÉSEAU DE CHALEUR**.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

27. Budget principal - Décision modificative n°3

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65/65888/020 - Autres charges de gestion courante	- 20 500,00 €		
65/65821/020 - Déficit des budgets annexes	20 500,00 €		
Total	- €	Total	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

27. Budget principal - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget principal.

Conseil communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou par les habitants de Rom - Convention d'accès n°1



CONTEXTE

- Ouverture de la déchèterie de Lezay → Fermeture des déchèteries de Chey et Rom
- Habitations de la commune de Rom à proximité de la déchèterie de Valence en Poitou



→ Conventionnement avec le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER)

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou par les habitants de Rom - Convention d'accès n°1

MODALITÉS

- Demande écrite des habitants intéressés (courrier ou mail) accompagné d'un justificatif de domicile aux services du SIMER pour obtenir un pass déchets (1 pass / foyer)
- Participation financière annuelle de la communauté de communes sur une base forfaitaire :
 - Tarif €/habitant x nombre d'habitants
 - Tarif €/hab. : montant issu de la matrice des coûts du SIMER connu à la date d'émission des titres

A titre indicatif, dernier montant : 37€

- Nombre d'habitants : au moins un passage comptabilisé au cours de l'année

€ Estimatif : 3000 € / an

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou par les habitants de Rom - Convention d'accès n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention jointe en annexe entre le syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER) et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou des habitants de Rom à compter du 1^{er} novembre 2024,
- **AUTORISER** le président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

Le projet de territoire *Mellois en Poitou 2030*

Relever des défis stratégiques



Intégrer un chantier d'actions



Renforcer les richesses paysagères, favoriser la protection des écosystèmes, milieux et ressources naturelles



Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population



Revitaliser les villes et les villages : des espaces partagés et un habitat de qualité adapté aux besoins



Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire



Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

Le fonds *Mellois en Poitou* 2030

- Un fonds de 1,5 millions d'euros à destination des porteurs publics et des associations
- Un soutien aux projets de minimum 15 000 € TTC (fonctionnement) ou 50 000 € HT (investissement)
- Un appel à projets ouvert en continu
- Un comité d'attribution des aides (= Comité de pilotage du projet de territoire soit le Bureau et 2 membres du Conseil de développement)
 - Réunions précédentes: 07/12/2023, 28/02/2024 et 06/06/2024
 - Prochaines réunions : Jeudi 3 octobre (18h-20h) et jeudi 21 novembre (18h-20h)
- Un comité de présélection des dossiers constitué de 7 membres volontaires du Bureau
 - Prochaines réunions : Jeudi 19 septembre (16h-18h), jeudi 17 octobre (14h-15h30) et jeudi 14 novembre (14h-15h30)

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

A ce jour, 3 actions financées :



- Accompagnement du Contrat opérationnel de mobilité, CCMP :
1 14 000 € sur 3 ans



- Une aide alimentaire plus qualitative, plus participative et plus accessible à l'association « Le Relais », Epicerie sociale du pays mellois : 58 000 € sur 3 ans



- Service Logement Jeunes, Toits Etc. : 45 000 € sur 3 ans

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER
Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à
l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

Projet candidat n°01 au fonds *Mellois en Poitou* 2030



Accompagnement du Contrat opérationnel de mobilité



Carte d'identité du projet

Porteur de projet : CC Mellois en Poitou

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine

Projet : Accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Montant demandé : 114 000 E sur 3 ans soit 38 000 E par an
(fonctionnement)

Montant total du projet : 180 000 E sur 3 ans soit 60 000 E par an

Date de début du projet : Début 2024

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

Projet candidat n°02 au fonds *Mellois en Poitou* 2030



Une aide alimentaire plus qualitative, plus participative
et plus accessible à l'association « Le Relais »



Carte d'identité du projet

Porteur de projet : Association « Le Relais » – Épicerie sociale du Pays mellois

Partenaires : Producteurs locaux, CIVAM puis partenaires jeunesse (groupe en cours de création)

Montant demandé : 58 000 € sur 3 ans
soit 17 500€ en 2024, 19 000€ en 2025 et 21 500€ en 2026

Montant total du projet : 116000€ sur 3 ans
soit 35000€ en 2024, 38000 € en 2025 et 43000€ en 2026

Date de début du projet : Février 2024

Convention triennale d'objectifs
2023-2025

Association conventionnée avec
aide de 63 000 euros par an pour
ses actions courantes

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER
Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024
relative à l'attribution de subvention à l'association « Le Relais »

Projet candidat au fonds *Mellois en Poitou* 2030



Service Logement Jeunes

Carte d'identité du projet



Porteur de projet : Association Toits Etc.

Partenaires : Office de Tourisme du Pays Mellois (réseau de propriétaires de logements de tourisme), Comité de Bassin d'Emploi Mellois en Poitou (réseau des employeurs du territoire), **Escale Habitat Jeunes Niort** (partenaire conduisant le même projet sur le territoire de la CAN), **Action Logement** (pour la mise en relation avec les entreprises), **URHAJ/UNHAJ** (pour la formation et la mise à disposition d'outils juridiques)

Montant demandé : 45 000 € sur 3 ans soit 15 000€ /an

Montant total du projet : 189 000€ sur 3 ans
soit 55 600€ en 2024 et 66 850 € en 2025 et 2026

Date de début du projet : Mars 2024

**Convention triennale d'objectifs
2023-2025**

Association conventionnée avec
aide de 35 000 euros par an pour
ses actions courantes

Questions diverses - Intervention de Madame Marylène PICARD

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024

Les éléments financiers relatifs au PEDT seront présentés à l'occasion du conseil communautaire du 14 novembre 2024

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 12/09/2024

- Intervention du SDIS (évolution organisationnelle, contributions communales)

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 10 octobre 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Paizay-Le-Tort
- Jeudi 24 octobre 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 14 novembre 2024 – Conseil communautaire – Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

